



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3837<sup>e</sup> séance

Vendredi 28 novembre 1997, à 11 h 50

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Qin Huasun . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Costa Rica . . . . .	M. Berrocal Soto
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Burleigh
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Lopes da Rosa
	Japon . . . . .	M. Owada
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Matuszewski
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Weston
	Suède . . . . .	M. Lidén

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (S/1997/832 et Add.1)

*La séance est ouverte à 11 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (S/1997/832 et Add.1)**

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, d'Haïti et du Venezuela, des lettres dans lesquelles ils demandaient à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Petrella (Argentine), M. Fowler (Canada) et M. Escovar-Salom (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, S/1997/832 et S/1997/832/Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/931, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la France, le Portugal, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

Le premier orateur est le représentant d'Haïti. Je lui donne la parole.

**M. Lelong** (Haïti) : Monsieur le Président, au terme de votre mandat de Président du Conseil, au cours duquel vous

avez fait montre de vos grandes qualités, je voudrais, au nom de ma délégation, vous présenter nos chaleureuses félicitations.

La Mission de transition des Nations en Haïti (MITNUH), instituée par la résolution 1123 (1997) du 30 juillet 1997 pour une période de quatre mois s'achève. Avec pour mandat d'aider les autorités haïtiennes à assurer la professionnalisation de la Police nationale, la MITNUH a accompli un travail remarquable et a contribué grandement au renforcement de cette institution si importante pour l'avancement de la démocratie en Haïti.

Je voudrais saisir l'occasion de son départ pour rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, pour l'efficacité et le dévouement dont il a fait montre et qui ont contribué au succès de la mission. Je tiens également à remercier les commandants des forces militaires et de la police civile, ainsi que tout le personnel de la MITNUH pour leurs efforts en appui de la démocratie en Haïti. À tous les pays qui ont participé à cette mission, ou ont permis d'une façon ou d'une autre sa pleine réalisation, en particulier le Canada et les États-Unis d'Amérique qui ont consenti des efforts spéciaux, nous exprimons notre profonde reconnaissance.

Quand en mars 1995, les troupes des Nations Unies sont arrivées pour la première fois en Haïti pour prendre la relève de la force multinationale, le peuple et le Gouvernement haïtiens avaient un défi colossal à relever. Il fallait remettre sur pied un pays complètement dévasté, en proie à une insécurité débridée, avec des institutions défailtantes, et parfois inexistantes.

Grâce au climat de paix et de sécurité que le personnel de l'ONU a aidé à maintenir, d'importants progrès ont pu être accomplis dans de nombreux domaines. Haïti a pu retrouver sa stabilité. Les anciennes institutions ont recommencé à fonctionner après leur assainissement, et de nouvelles ont vu le jour. La construction de l'État de droit avance. Dans la lettre qu'il a adressée le 29 octobre dernier au Secrétaire général, le Président de la République, S. E. M. René Préval, n'a pas manqué de souligner le rôle déterminant de l'Organisation dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays ainsi que son apport à la consolidation de la démocratie.

Avec le départ des forces militaires de l'ONU, la Police nationale haïtienne assumera toute seule les responsabilités de maintien de l'ordre et de la sécurité dans le pays. Cette institution, qui a vu le jour il y a à peine deux ans, pour remplacer une armée corrompue et brutale, a

bénéficié de la contribution du personnel des Nations Unies pour sa formation et son développement professionnel. Les études d'évaluation récentes ont permis de constater que la Police nationale a réalisé des progrès significatifs dans certains domaines décisifs. Cependant, un sujet de préoccupation se situe au niveau du décalage accusé entre la professionnalisation et l'intégration croissante de la police et le rythme des progrès dans le domaine de la justice; ce qui tend certainement à provoquer un sentiment de frustration dans la population. Afin de pouvoir poursuivre son propre développement institutionnel, tout en s'acquittant de la tâche d'assurer la sécurité, la PNH a besoin d'une assistance internationale.

C'est en fonction de ces considérations que le Président Préval, dans sa lettre, a sollicité le concours d'une mission de police civile d'appui à la formation policière qui assurerait que cette institution indispensable à l'établissement d'un véritable État de droit puisse connaître un développement équilibré, sans heurts et dans un court délai.

Comme chacun le sait, les problèmes auxquels Haïti fait face n'ont pas été résolus. L'insécurité, liée au banditisme et au trafic de la drogue, continue à faire des victimes. L'économie n'a pas encore manifesté les signes de la reprise attendue et les conditions de vie de l'ensemble de la population se dégradent de plus en plus, avec la misère gagnant du terrain malgré les efforts du Gouvernement pour pallier cette situation.

À cet égard, il convient de souligner que la ferme volonté d'éliminer les vestiges d'un régime de terreur basé sur les pratiques à la fois arriérées et sophistiquées de la domination, de la répression et du monopole, et de construire un nouvel ordre social, ne peut se limiter à l'accès des majorités à la citoyenneté grâce à l'édification et au renforcement des institutions démocratiques. Cette entreprise exige aussi de mettre à la disposition d'une population qui, en majorité, vit en dehors des acquis du XXe siècle, des conditions matérielles et spirituelles qui assurent une vie digne, tâche rendue difficile par le grand décalage entre les ressources disponibles et la masse des revendications sempiternellement renvoyées, mais devenues plus pressantes avec la conquête des libertés politiques. Un développement intégré et durable est un élément incontournable pour la stabilité du pays.

À cette nouvelle étape de l'entreprise de reconstruction nationale, le peuple haïtien compte encore sur l'appui de la communauté internationale, qui a déjà consenti pas mal d'efforts pour le retour de la démocratie en Haïti.

C'est pourquoi ma délégation demande à cet honorable Conseil de sécurité d'approuver à l'unanimité le projet de résolution qui est soumis ce matin à son examen.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Petrella** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de la manière remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité pendant un mois particulièrement chargé. Cela n'est guère surprenant étant donné votre expérience et le rôle de premier plan que joue votre pays dans les affaires mondiales.

Le projet de résolution qui est mis aux voix tend à renouveler l'assistance internationale en vue de consolider la démocratie et les institutions en Haïti. Comme il l'indique dans son rapport très complet, le Secrétaire général a reçu une lettre en date du 29 octobre 1997 du Président d'Haïti, lui demandant que l'ONU continue d'appuyer le processus en cours. En conséquence, l'Argentine, qui s'est engagée à défendre la démocratie et les institutions, estime qu'il est nécessaire d'appuyer expressément une présence continue de l'ONU dans ce pays.

Nous savons que pour assurer le renforcement des institutions d'un État, l'assistance internationale n'est pas une solution en soi. La volonté de toutes les forces politiques haïtiennes est la condition nécessaire tout comme l'établissement d'un cadre général d'aide internationale qui permette le développement durable.

À cette occasion, nous savons de nouveau gré à tous les membres du Conseil de sécurité d'être restés fidèles à la cause du renforcement des institutions en Haïti. Nous remercions en particulier la Chine et la Fédération de Russie de la compréhension dont elles ont fait preuve pour que la présence permanente de l'Organisation des Nations Unies en Haïti se traduise dans les faits.

Le mandat de la mission créée par le projet de résolution qui va être mis aux voix est caractérisé par le fait que cette mission sera en butte aux mêmes difficultés que les missions précédemment déployées en Haïti. C'est la raison pour laquelle nous accordons une importance toute particulière à la capacité de dialogue des Nations Unies sur le

terrain. À cet égard, nous estimons que le maintien d'un niveau approprié de représentation des Nations Unies aura des effets bénéfiques sur l'exécution de ce mandat.

Enfin, nous voulons remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, pour le dévouement et le professionnalisme avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Fowler** (Canada) : Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui alors que le Conseil de sécurité examine un projet de résolution établissant une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), une mission entièrement nouvelle qui répond aux conditions spéciales de la situation en Haïti. Les membres du Conseil envoient ainsi un message très positif et encourageant au peuple et au Gouvernement d'Haïti, un message que nous endossons fermement.

Le Canada croit que l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier peuvent envisager la fin de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) avec une certaine satisfaction. Les militaires canadiens ont parlé avec chaleur de leurs expériences lors de cette mission et de leurs excellentes relations avec le peuple haïtien. Alors qu'approche la fin de cette mission — l'une des plus importantes opérations militaires auxquelles il ait été associé ces dernières années —, le Canada est particulièrement fier de tout ce que la MITNUH a pu accomplir.

J'aimerais à cet égard rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, pour sa part au succès de la MITNUH. Ses grands talents de diplomate ont été des atouts indispensables et ont été vivement appréciés par le personnel canadien de la MITNUH ainsi que par notre ambassade à Port-au-Prince.

Nous croyons que cette mission a permis une période de transition harmonieuse et réussie. La MITNUH a préparé une approche plus globale et mieux concertée du développement d'Haïti à long terme, alliant les préoccupations de sécurité, l'assistance technique et toute une gamme de programmes de réformes environnementales, agricoles, éducatives et administratives. C'est Haïti qui bénéficie du

plus important programme d'aide bilatérale canadienne dans l'hémisphère, et de l'un de nos plus importants programmes d'aide au monde. Ce programme couvre un large éventail de projets de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix. Cette approche mesurée et prudente des Nations Unies est donc l'une des approches que nous appuyons fermement.

Nous croyons que la nouvelle mission établie aujourd'hui et la résolution qui l'autorise prouvent l'engagement continu de la communauté internationale à aider Haïti à prendre, en tant que nation démocratique, ses premiers pas importants sur la route de la stabilité et du développement. Bien que la composante militaire de l'opération de maintien de la paix en Haïti ait maintenant achevé son oeuvre, notre intérêt pour Haïti et notre appui de son progrès ne sont aucunement diminués.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Partant de l'hypothèse d'une large participation à la nouvelle mission, le Canada prévoit pour sa part affecter environ 24 policiers à la MIPONUH, de même que six véhicules de transport de personnel pour l'unité spéciale de police. Ce contingent s'ajoutera aux 22 policiers experts canadiens qui iront en Haïti dans le cadre de notre programme d'assistance technique bilatérale.

Les besoins immédiats d'Haïti au plan de la sécurité ne peuvent être dissociés des objectifs de développement à plus long terme. À cet égard, nous sommes heureux de la souplesse dont a fait preuve le Conseil en répondant à la situation et aux besoins particuliers d'Haïti et, plus particulièrement, en prévoyant pour la MIPONUH une importante fonction de coordination à l'égard de toutes les activités de l'ONU en Haïti.

Nous sommes particulièrement heureux que la nouvelle mission s'étende sur une année. La continuité d'un tel mandat s'avérera fort avantageuse pour Haïti. La Police nationale haïtienne a accompli des progrès considérables en vue de répondre aux besoins de sécurité d'Haïti. Cependant, nous nous accordons à dire, avec le Président Préval et le Secrétaire général, que beaucoup reste encore à faire. Étant donné l'absence d'une tradition de police civile en Haïti, l'orientation, la formation et l'encadrement fournis par la Police civile des Nations Unies, les conseillers techniques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la Mission civile internationale en Haïti (MICI-VIH), sont des éléments essentiels pour la promotion de bonnes pratiques de maintien de l'ordre, qui impliquent par définition le respect des droits de l'homme. Pour cela, il est

aussi nécessaire de favoriser l'acquisition d'une expertise dans le domaine des procédures d'enquête et de l'application de la loi. Il faut en outre exercer une vigilance continue pour empêcher que les agents de la Police nationale haïtienne se livrent à des abus de pouvoir. À cet égard, nous sommes heureux que les agents doivent de plus en plus rendre compte de procédés douteux ou d'abus de pouvoir. Nous devons également encourager la Police nationale haïtienne à acquérir des techniques d'encadrement appropriées, notamment en ce qui concerne les cadres moyens et supérieurs.

La nouvelle mission aura pour principe directeur la promotion du concept de police communautaire, pour que les citoyens comme les services policiers ne retombent pas dans de vieilles ornières, indignes d'un service de police civile respectueux des droits de l'homme et au service de la collectivité. Le concept de la police communautaire joue un rôle essentiel dans les autres aspects du développement, en particulier pour ce qui est des programmes axés sur les jeunes, de la sensibilisation et de la lutte contre le trafic et la consommation de drogues illicites. Nous sommes optimistes quant à la poursuite du progrès dans tous ces domaines.

Comme nous l'avons déjà déclaré devant le Conseil de sécurité, le Canada s'inquiète toujours de l'écart grandissant entre les réalisations de la Police nationale haïtienne et l'extraordinaire lenteur de la réforme de l'appareil judiciaire. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'accomplir des progrès dans ces deux domaines à la fois. Sans réforme du système judiciaire, les progrès de la Police nationale haïtienne se résumeront, au mieux, à une victoire à la Pyrrhus. De concert avec les pays donateurs, le Secrétariat des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous continuons à offrir notre aide au Gouvernement haïtien dans ce domaine. En définitive, c'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité d'instaurer un système judiciaire efficace et juste.

Finalement, l'impasse politique qui paralyse Haïti depuis plusieurs mois est également préoccupante. Nous pressons les partis politiques haïtiens de collaborer à la recherche d'une solution et de permettre au Gouvernement de poursuivre l'exercice du pouvoir à cette étape délicate du développement d'Haïti. Les programmes d'aide internationale resteront sans effet si le Gouvernement hôte n'est pas en mesure de s'y préparer ni de les mettre en oeuvre.

L'adoption de ce projet de résolution marquera une autre étape historique pour Haïti. Nous sommes convaincus que la nouvelle Mission permettra au Gouvernement haïtien

de continuer à travailler à la stabilité politique, au respect des libertés fondamentales et au développement économique au profit du peuple haïtien.

Pour sa part, le Canada continuera d'apporter un appui ferme au peuple haïtien pour l'aider à relever les défis des mois à venir.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Larraín** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : En dépit des progrès incontestables réalisés par la Police nationale haïtienne ces derniers mois, certains objectifs n'ont toujours pas été atteints. Il serait donc peu judicieux que l'Organisation des Nations Unies mette fin au travail fructueux d'appui et d'aide à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne à tous les niveaux.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son évaluation claire de la situation, qui figure dans son rapport et dans l'annexe soumis à l'examen du Conseil de sécurité. Les recommandations qui y figurent méritent tout notre appui vu qu'elles correspondent pleinement à l'objectif final de consolidation d'une force de police professionnelle en Haïti.

L'existence d'une telle police est, selon nous, une condition sine qua non de la primauté du droit et de la stabilité des institutions démocratiques dans ce pays. Les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, se sont associés à cette entreprise, et c'est ainsi que nous sommes saisis d'un projet de résolution portant création d'une nouvelle Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) chargée de continuer l'aide au Gouvernement haïtien, de fournir un appui et de contribuer à la professionnalisation de sa Police nationale.

La durée du mandat de la MIPONUH, fixée à une seule année, a l'avantage d'être réaliste et conforme aux tâches à exécuter.

Le projet de résolution ne néglige pas les besoins du peuple haïtien dans le domaine du développement et, à ce titre, le huitième alinéa du préambule du projet de résolu-

tion souligne qu'il est essentiel que la communauté internationale et les institutions financières internationales maintiennent leur engagement d'aider et d'appuyer le développement économique, social et institutionnel en Haïti.

Les défis que doit relever le peuple haïtien en cette période sont considérables. La professionnalisation croissante de ses forces de police a fait nettement apparaître le décalage croissant entre ces forces et les institutions judiciaires. Au vu de ce constat, il apparaît plus que jamais nécessaire que les institutions démocratiques haïtiennes s'engagent résolument à rénover le pouvoir judiciaire. Nul ne saurait remplacer Haïti dans cette entreprise qui doit être mise en oeuvre au plus vite et parallèlement aux efforts de formation de la Police nationale.

En tant que pays membre du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, le Chili se félicite des résultats obtenus dans l'élaboration du texte qui va être mis aux voix. Nous saluons les efforts qu'ont faits les délégations des membres du Conseil de sécurité et qui ont permis de tenir compte des différentes préoccupations sans pour autant sacrifier les besoins du peuple haïtien.

Je voudrais enfin exprimer la gratitude de mon pays au personnel de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) qui termine un excellent travail ainsi qu'aux pays qui ont contribué à sa mise en place. Nous sommes sûrs que le personnel de la nouvelle Mission des Nations Unies saura relever le noble défi qui consiste à doter Haïti d'une force de police véritablement professionnelle et démocratique.

**M. Monteiro** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal s'est porté coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis sur la création d'une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

En dépit de certains progrès, de graves problèmes persistent en Haïti, qui exigent des Nations Unies qu'elles poursuivent leur aide. Nous nous inquiétons de la persistance de la violence et des troubles, de la situation économique difficile, du taux de chômage élevé, de l'augmentation du coût de la vie et du rythme lent auquel se déroule le changement dans ce pays.

Compte tenu du fait que des élections doivent avoir lieu en novembre 1998, la période qui nous en sépare est d'une importance cruciale pour la consolidation de la démocratie et de la reconstruction nationale. Il est donc impérieux qu'une assistance globale et soutenue à long terme soit fournie par la communauté internationale.

Un appui continu, en particulier des institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies, est nécessaire pour favoriser une évolution durable et concrète de nature à renforcer la stabilité politique dans le pays. Nous voulons aider les Haïtiens à construire un pays où la démocratie et le progrès deviendront une réalité. Cela n'est possible que si la primauté du droit et le respect des droits de l'homme sont assurés.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général souligne qu'en dépit de certains progrès, la Police nationale haïtienne n'a pas encore atteint le niveau de professionnalisme nécessaire pour aborder avec succès les divers problèmes liés à la vie quotidienne. En fait, une police pleinement autonome et opérationnelle est essentielle pour assurer un environnement sûr et stable, la relance économique et la consolidation de la démocratie en Haïti.

Il est donc extrêmement important, selon nous, de maintenir pendant une période d'un an se terminant le 30 novembre 1998 la présence des Nations Unies, comme l'envisage le projet de résolution. Conformément à la demande formulée récemment par le Président Préval, la nouvelle mission continuera d'aider le Gouvernement haïtien en fournissant l'appui nécessaire à la professionnalisation de sa force de police. Dans ce contexte, nous exhortons les autorités haïtiennes à poursuivre leurs efforts pour constituer une force publique respectueuse de la légalité et pour revitaliser le système judiciaire haïtien, comme cela a été mentionné par le Représentant permanent d'Haïti.

Pour terminer, je tiens à louer le rôle concret que jouent le personnel de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et les gouvernements et à remercier le Canada et les États-Unis de la contribution concrète qu'ils ont apportée pour assurer à ce jour le succès de la Mission. Enfin, je tiens à rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué en Haïti.

**M. Berrocal Soto** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Costa Rica se félicite vivement de cette séance officielle du Conseil de sécurité pour traiter de la situation en Haïti et adopter le projet de résolution qui va permettre de créer une nouvelle Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

Il y a quelques années, lorsque les forces ennemies de la liberté et de la démocratie, faisant fi de la volonté du peuple haïtien, ont attenté à l'ordre constitutionnel de ce pays, les Nations Unies ont réagi immédiatement et solidairement, en condamnant à l'unanimité cet acte illégitime.

Lorsque son appui a été sollicité, le Conseil de sécurité, en temps opportun, a approuvé la création d'une mission de maintien de la paix afin de soutenir la démocratie pluraliste et le Gouvernement issu de la décision du peuple haïtien, librement exprimée dans les urnes.

En raison de caractéristiques propres à l'évolution politique d'Haïti, les forces armées ont joué dans ce pays des Caraïbes un rôle négatif, répressif et contraire aux aspirations du peuple. C'est pourquoi, le Costa Rica a estimé que la consolidation de la paix et la réconciliation nationale en Haïti passent nécessairement par la démilitarisation et la dissolution des forces armées et la constitution d'une force de police civile apolitique et professionnelle.

L'édification d'une paix démocratique en Haïti est étroitement liée au respect de la primauté du droit et en particulier à l'existence et au bon fonctionnement d'un pouvoir judiciaire fort, indépendant et efficace, ayant la capacité nécessaire de lutter contre l'impunité, et de relever le défi que représentent la garantie et la promotion des droits de l'homme de la population. Ce facteur est l'un des éléments clefs permettant de garantir la capacité politique et institutionnelle de l'État haïtien lui permettant de répondre comme il convient, de manière prompte, opportune et indépendante à l'attente de ses habitants assoiffés de justice. La communauté internationale a accordé une attention toute spéciale à cette question, et nous ne doutons pas que l'appui matériel que cette Organisation a accordé au renforcement de l'administration de la justice en Haïti pourra être maintenu.

Le fait que l'entrée en vigueur et le maintien de la paix en Haïti se fondent sur la nécessité de promouvoir un véritable processus de développement durable et équitable dans le pays est un autre aspect essentiel qu'il convient de prendre en compte. Si dans bien des cas cet élément est un lieu commun du discours politique diplomatique, dans celui d'Haïti, c'est une ardente obligation que d'y prêter attention.

Nous ne pouvons méconnaître les chiffres très préoccupants des statistiques internationales. Haïti est le pays qui a l'indicateur de la pauvreté le plus élevé de l'hémisphère occidental et, en fonction de variables très larges, il figure à la dernière place de la liste des pays de sa région pour ce qui est de l'*Indicateur du développement humain* (IDH) établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À un certain moment, nous pourrions dire que la paix en Haïti a été renforcée et fermement ancrée alors que les habitants de ce pays ne peuvent bénéficier de justes conditions de développement économique et d'équité sociale. À ce sujet, le Costa Rica juge particulièrement

préoccupant le fait que la communauté internationale ait diminué, l'année dernière, l'aide économique qu'elle apporte à Haïti. Nous lui lançons un vibrant appel afin qu'elle inverse cette tendance et avons bon espoir que des initiatives telles que l'initiative «Haïti 2012», lancée par le PNUD, pourront compter sur l'appui matériel suffisant de la part des pays coopérants.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis et que ma délégation a l'honneur de coparrainer constitue une réaction tout à fait opportune du Conseil de sécurité à la situation actuelle en Haïti.

Le rôle que la Mission de transition des Nations Unies en Haïti a joué dans le processus de renforcement du professionnalisme de la Police nationale haïtienne a montré que l'appui international dans ce domaine s'imposait et se justifiait. Nous sommes donc certains qu'à l'avenir, la sécurité et la stabilité qu'apportera la Police nationale haïtienne créeront les conditions appropriées pour la poursuite du processus de réforme judiciaire et serviront de cadre au processus de relance économique.

À défaut, tout cet effort n'aura plus de sens si la classe politique haïtienne n'assume pas d'une manière véritablement responsable et volontariste les obligations qui lui incombent d'assurer la réconciliation nationale. Aussi, le Costa Rica, pays frère d'Haïti, lance-t-il un appel aux dirigeants politiques de ce pays pour qu'ils abandonnent l'affrontement et la division et qu'ils oeuvrent, solidaires et unis, en faveur de la paix, de la démocratie, du progrès et de l'équité pour tous les Haïtiens.

À cette fin, ma délégation appuie pleinement la recommandation du Secrétaire général visant à créer à titre exceptionnel la nouvelle Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, chargée comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, d'aider le Gouvernement haïtien à professionnaliser la Police nationale de ce pays frère.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour examiner un projet de résolution sur la création d'une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), destinée à remplacer la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) qui a accompli son mandat avec succès. À cet égard, la délégation égyptienne exprime sa gratitude et ses remerciements au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Enrique ter Horst pour le rôle qu'ils ont joué en la matière.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général (S/1997/832 et Add.1), qui reflète clairement les succès importants qu'a obtenus la Mission, et rend compte de l'assistance technique qu'elle a fournie à la Police nationale haïtienne, en particulier en matière d'intervention rapide, de procédures d'enquête et afin de favoriser la professionnalisation de la Police nationale sur le plan opérationnel. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui fait suite à l'appel adressé au Secrétaire général par le Président Préval d'Haïti afin que l'Organisation des Nations Unies continue d'aider la Police nationale haïtienne une fois que le mandat de la Mission de transition aura pris fin. Cet appel correspondait également à l'appréciation que l'ONU avait faite de la situation sensible en Haïti. Cela a incité le Secrétaire général à dépêcher en Haïti son Représentant spécial afin d'examiner la situation, et l'a conduit ensuite à recommander la création d'une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti afin de compléter l'aide fournie à la Police nationale haïtienne en matière d'assistance et de formation.

Étant donné l'importance que nous accordons au rôle vital et aux activités de l'ONU dans le domaine de l'instauration de la stabilité et du renforcement des institutions nationales dans les pays en développement, dans le cadre de la réconciliation nationale, la délégation égyptienne tient à souligner la nécessité d'appuyer les efforts déployés par le Président Préval en vue de surmonter la crise politique en Haïti et parvenir à un règlement définitif des principales questions qui opposent les parties au processus politique, notamment les élections, les réformes économiques et la désignation d'un nouveau Premier Ministre. Toutefois, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/1997/832 et Add.1) et tel que le montre clairement le projet de résolution qui est mis aux voix aujourd'hui, les problèmes politiques que connaît Haïti attirent une fois de plus l'attention sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes économiques de ce pays. Aussi, les efforts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des autres institutions et programmes des Nations Unies seront-ils décisifs pour assurer une véritable croissance économique en Haïti, qui puisse permettre d'instaurer la stabilité politique en Haïti. Cependant, cette entreprise est tributaire du soutien financier et technique que la communauté internationale apportera aux efforts de développement économique en Haïti. Aussi, la délégation égyptienne demande instamment à cette dernière de répondre favorablement à l'appel du Secrétaire général, et de fournir au plus vite des contributions volontaires pour le relèvement économique et la reconstruction d'Haïti.

Enfin, nous approuvons le point de vue exprimé par le projet selon lequel les arrangements spéciaux approuvés pour la MIPONUH ne pourront être ultérieurement invoqués comme des précédents pour d'autres opérations de même nature. Selon nous, ces arrangements se justifient également du fait de la situation particulière que connaît actuellement Haïti et de la nécessité d'y faire face. L'Égypte a donc l'intention de se prononcer en faveur de ce projet de résolution.

**M. Dejammet** (France) : L'appui de l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel pour la constitution, en Haïti, d'une force de police respectueuse de la légalité. Le renforcement de la Police nationale est indispensable à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit en Haïti.

À la suite de précédentes missions des Nations Unies, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), dont le mandat s'achèvera le 30 novembre, a appuyé les efforts entrepris par les autorités haïtiennes, notamment en matière de formation des forces de police. Les moniteurs des Nations Unies ont également apporté une assistance à la Police nationale haïtienne dans la réalisation de tâches quotidiennes.

Ainsi que le souligne le Président Préval, dans sa lettre adressée au Secrétaire général le 29 octobre, cette force de police «vieille seulement de deux ans» a encore besoin d'un appui pour pouvoir achever son développement.

Le rapport du Secrétaire général marque pour sa part que la situation actuelle dans le pays reste lourde d'incertitudes. Les difficultés sont encore nombreuses, sur le plan politique, social et en matière de sécurité. Il est donc essentiel que la population puisse voir sa sécurité garantie par une force de police compétente, efficace et qui bénéficie de sa confiance.

Pour toutes ces raisons, la France appuie la demande des autorités haïtiennes qui vise à l'établissement d'une mission de police civile. Elle appuie également les recommandations en ce sens faites par le Secrétaire général.

Au sein du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, la France a participé à la préparation du projet de résolution soumis au Conseil. Elle votera en faveur de ce texte. Ce projet de résolution propose d'instituer une mission de police civile des Nations Unies pour les 12 prochains mois. Cette mission sera chargée d'aider les autorités à poursuivre la professionnalisation de la Police nationale haïtienne.

Tout en poursuivant l'action déjà entreprise par les Nations Unies, la nouvelle mission constitue un changement par rapport aux précédentes. Cette mission sera en effet entièrement composée de policiers civils. Des arrangements spécifiques ont été mis en place, notamment en matière de sécurité des moniteurs des Nations Unies. Ces arrangements, comme il est précisé dans le projet de résolution, ne constituent toutefois pas des précédents susceptibles d'être évoqués pour d'autres opérations de même nature.

La France continuera d'apporter à la mission la contribution financière qui est due aux termes des résolutions des Nations Unies. À cet égard, nous avons pris note avec intérêt du document qui a été remis ce matin en séance de consultations officieuses et qui fait l'état des contributions versées, des arriérés et des crédits dus. Il est agréable à la France de voir qu'elle est parfaitement en règle avec les contributions passées à l'égard du financement des missions des Nations Unies. Nous souhaitons que cet exemple, qui n'est heureusement pas unique, soit suivi par tous les États Membres.

Nous apporterons également une contribution en hommes comparable à celle qui était la nôtre au sein de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti. La France mettra à la disposition de la nouvelle mission 36 gendarmes et policiers ainsi que l'officier supérieur actuellement à la tête de la force de police.

**M. Owada (Japon)** (*interprétation de l'anglais*) : Avec l'appui et l'assistance de la composante police civile de l'ONU, notamment dans le cadre de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), certaines améliorations ont été apportées à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que le Gouvernement japonais se félicite de la contribution que cet effort international a apportée au redressement d'Haïti.

Malgré ces améliorations, le Japon reconnaît que la communauté internationale doit continuer d'aider à la formation et à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne, de sorte que cette dernière puisse maintenir l'ordre public dans la société haïtienne et être un facteur de démocratisation. Le Japon appuie par conséquent la création d'une mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), suggérée par le Secrétaire général dans l'additif à son rapport. Nous sommes particulièrement redevables aux pays qui ont contribué à la MITNUH et ont manifesté leur intention de mettre personnels, équipements et autres ressources à la disposition de la nouvelle force constituée.

Cela étant, une force de police civile n'a de sens que s'il existe dans le pays un appareil judiciaire crédible. Le retard enregistré dans la mise en place de cet appareil judiciaire est donc un motif de grande inquiétude. Le Japon invite le Gouvernement haïtien à oeuvrer de bonne foi et aussi diligemment que possible à la mise en place d'un appareil judiciaire.

D'autres problèmes graves subsistent. C'est ainsi que nous ne pouvons que nous alarmer du fait que le pays n'a plus de gouvernement effectif depuis que le Premier Ministre a démissionné, en juin. Pour que continue la démocratisation du pays, il faut absolument que les partis politiques laissent de côté leurs divergences et conviennent de coopérer sans plus tarder pour former un gouvernement effectif.

Étant conscient que la stabilité d'Haïti est importante pour la stabilité dans les Caraïbes, voire dans l'ensemble de l'Amérique latine, le Japon a versé, en mars 1995, trois millions de dollars au Fonds de contributions volontaires pour la Police nationale haïtienne. Cette somme s'ajoute à l'aide apportée à Haïti au cours des trois années qui ont suivi l'instauration de la démocratie. La coopération japonaise, qui représente plus de 50 millions de dollars, a pris diverses formes : assistance à la réforme structurelle de l'économie, aide alimentaire, assistance à la production vivrière et assistance à la construction de routes, tant au niveau technique qu'au niveau de la planification. Le Japon veut ainsi prêter son concours au développement économique et à la démocratisation que le Gouvernement et le peuple haïtiens se doivent de promouvoir. C'est là un objectif qui doit continuer à bénéficier d'une grande attention de notre part à tous, de la part de la communauté internationale.

Pour toutes ces raisons, le Japon votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**M. Mahugu (Kenya)** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque, le 30 juillet 1997, elle a appuyé l'idée de faire de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), la délégation kényenne a souligné que ce vote était un geste fort en faveur du peuple haïtien. Aujourd'hui, notre soutien reste entier et résolu et le Kenya va encore une fois marquer son appui indéfectible au peuple haïtien en s'associant à la création d'une mission de police des Nations Unies en Haïti, qui prendra le nom de MIPONUH.

L'évolution du processus de transition politique en Haïti exige que la Police nationale haïtienne reçoive toute l'assistance possible, de façon à pouvoir finir de se profes-

sionnaliser, sur le plan de ses structures et de son fonctionnement. Cette tâche monumentale est rendue plus urgente encore par la prolifération inquiétante d'armes et par une présence policière insuffisante dans certaines zones reculées du pays, avec pour conséquence l'apparition de milices. Il est donc tout à fait louable qu'en dépit de ces difficultés, la Police nationale haïtienne ait fait des progrès notables sur le plan logistique et opérationnel dans au moins trois des neuf départements et en matière de discipline.

Beaucoup a été fait, mais la tâche n'est manifestement pas finie. Une transition perturbée par une insécurité permanente n'est guère propice à l'effort de consolidation de la paix après le conflit. De fait, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 39 de son rapport en date du 31 octobre 1997, la Police nationale

«aura besoin d'une assistance internationale pour pouvoir poursuivre son propre développement institutionnel tout en s'acquittant de la tâche de plus en plus lourde d'assurer la sécurité».

Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 29 octobre 1997, le Président Préval notait l'importance qu'il y avait à renforcer la Police nationale haïtienne. Haïti peut compter sur l'appui du Kenya, qui souhaite tout autant voir une mission de police civile appropriée assurer le suivi des missions antérieures. Cela ne peut que contribuer à améliorer la formation de la police et à garantir que

«cette institution, indispensable à l'établissement d'un véritable État de droit, puisse connaître un développement équilibré, sans heurts, et dans un court délai».

Nous espérons que la mise en place de la nouvelle mission la semaine prochaine, le 1er décembre 1997, permettra en effet d'obtenir ce résultat.

Dans notre dernière déclaration sur cette question, ma délégation avait insisté sur le fait que seules une attaque concertée et sans réserve contre la pauvreté, et une attention entièrement portée au développement contribueraient à alléger les problèmes d'Haïti. En tant que pays en développement, nous savons qu'au centre du problème de l'insécurité en Haïti, il y a le poids constant de la pauvreté et le manque d'amélioration des conditions de vie fondamentales du peuple haïtien. Nous sommes par conséquent heureux de noter les efforts que continue de déployer la communauté internationale, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour élaborer une initiative de développement à long terme dite «Haïti 2012».

Un consensus dégagé par les parties intéressées sur la voie du développement sur laquelle le pays devrait s'engager permettra, nous l'espérons, de soulager la «fatigue des donateurs» mentionnée dans le rapport du Secrétaire général, et permettra à Haïti de lutter plus efficacement pour ce qu'on a appelé un milieu de ressources officielles en diminution. Ma délégation espère donc qu'au cours des mois qui précéderont l'expiration du mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) le 30 novembre 1998, la communauté internationale se concentrera davantage sur l'évolution de ses relations avec Haïti et procédera au retrait progressif de ses liens sécuritaires, militaires et de police civile avec Haïti. Nous le disons en étant pleinement conscients du fait que le développement n'est possible que dans un climat socio-politique pacifique, position qui, comme par le passé, continue de mobiliser les efforts régionaux du Kenya en matière de rétablissement de la paix.

L'avenir d'Haïti réside dans l'évolution d'institutions crédibles et fortes. L'institutionnalisation d'élections régulières dans un processus démocratique constitue un pas important dans la bonne direction. Les négociations entre les parties en vue de créer un conseil électoral permanent dans un esprit de tolérance et de réconciliation, comme le Secrétaire général l'a réaffirmé récemment, faciliteront considérablement la transition et prépareront de façon appropriée le peuple haïtien à des élections législatives et municipales d'ici à novembre 1998. C'est également en raison de la nécessité de créer des institutions crédibles que ma délégation se félicite vivement de l'appel du Secrétaire général à accorder la priorité à la réforme judiciaire, en étant fermement convaincue que la primauté du droit est un élément fondamental de tout système démocratique.

Toutes les questions susmentionnées sont traitées de façon spécifique ou générale dans le projet de résolution. Nous notons également la proposition qui figure dans le texte pour que la MIPONUH soit une opération d'un an, sans prorogation. Nous appuyons cette démarche et ma délégation votera pour le projet de résolution.

Consciente que c'est aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe en dernier ressort la responsabilité d'Haïti, ma délégation félicite chaleureusement les hommes et les femmes de la MITNUH de leur excellent travail et elle encourage le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti à continuer son excellent travail pour essayer de résoudre les problèmes d'Haïti avec l'aide de M. Enrique ter Horst, l'énergique Représentant spécial du Secrétaire général.

**M. Matuszewski** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : En dépit de progrès considérables enregistrés depuis le retour d'Haïti au régime démocratique, la situation dans ce pays reste difficile et extrêmement précaire. L'incapacité apparente des institutions étatiques haïtiennes de surmonter la crise constitutionnelle actuelle nous préoccupe. Nous nous associons aux autres membres du Conseil pour appeler les forces politiques en Haïti à reprendre un dialogue véritable dans le but d'améliorer la situation.

Bien qu'il soit nécessaire de souligner que c'est aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de l'avenir de leur pays, il reste évident que la communauté internationale doit les aider à faire de nouveaux progrès sur la voie de la paix, de la démocratie et de la prospérité. Dans son rapport, le Secrétaire général a recensé les domaines où cette assistance est particulièrement importante et il en décrit le cadre opérationnel. Le système de maintien de l'ordre et l'appareil judiciaire figurent, et à juste titre, en bonne place sur la liste du Secrétaire général.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, l'étude la plus récente du développement de la Police nationale haïtienne a fait apparaître des résultats mitigés. Des progrès sont apparus dans certains domaines essentiels, mais des lacunes — parfois importantes — subsistent. En conséquence, pour consolider les succès enregistrés jusqu'à ce jour, la création d'une mission de suivi en vue d'aider la Police nationale haïtienne à atteindre les normes exigées d'une force de police pleinement professionnelle est justifiée. Le projet de résolution traite convenablement de cette situation en créant une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) dotée d'un mandat d'un an, qui sera chargée de continuer à aider le Gouvernement haïtien en fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne.

En examinant la nouvelle Mission des Nations Unies en Haïti, le Conseil de sécurité a pris note de la lettre, datée du 29 octobre 1997, du Président d'Haïti, M. René Préval, et de la demande qui y figurait d'une nouvelle assistance pour la formation de la police haïtienne. Il est important de noter que le Président d'Haïti souligne dans sa lettre qu'il n'est plus nécessaire d'envisager la présence de forces militaires des Nations Unies dans son pays. Cela est en soi très éloquent sur les changements apportés en Haïti par les prédécesseurs de la MIPONUH. Nous nous félicitons également de ce que M. Préval déclare dans sa lettre que les autorités haïtiennes sont prêtes à assumer toute la responsabilité du maintien de la sécurité dans leur pays.

La délégation polonaise tient à remercier les auteurs du projet de résolution présenté au Conseil. Pour les raisons que je viens d'indiquer, la délégation polonaise votera en sa faveur.

Je voudrais enfin rendre hommage aux membres de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) ainsi qu'à ceux de ses prédécesseurs, la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) et la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), pour leur contribution à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Haïti et dans toute la région. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Enrique ter Horst, de la façon dont il a conduit à un succès incontestable les efforts des Nations Unies en Haïti. Nous estimons que les Gouvernements américain et canadien, dont les généreuses contributions financières ont permis de donner la force nécessaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, méritent nos sincères remerciements.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Les missions successives des Nations Unies, de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) à la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) ont jeté les bases solides de la paix et de la stabilité en Haïti. Elles ont accompli des progrès importants, notamment en professionnalisant la Police nationale haïtienne, qui est vitale pour assurer la primauté du droit et la transition réussie à une démocratie stable.

Et pourtant, compte tenu de la situation très précaire en matière de sécurité et de l'absence d'un appareil judiciaire fonctionnel, aggravée par un climat d'instabilité politique, il faut faire davantage pour que les succès difficilement acquis par la communauté internationale soient irréversibles. La consolidation de l'État de droit est le fondement même de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Cela ne sera possible que lorsqu'Haïti aura un mécanisme d'application de la loi efficace, politiquement neutre et professionnel. À cet égard, la professionnalisation de la Police nationale haïtienne est le moyen le plus rentable pour la communauté internationale d'avoir un impact sur le destin d'Haïti en aidant à consolider l'État de droit dans ce pays.

Nous voudrions souligner une fois de plus ici que l'assistance internationale ne saurait remplacer le fait que c'est au peuple haïtien et à ses dirigeants politiques qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de résoudre leurs propres problèmes. À cet égard, nous sommes fermement

convaincus que les forces politiques en Haïti oeuvreront de concert pour mettre fin à la paralysie politique actuelle.

À plus long terme, la paix et la stabilité en Haïti ne seront viables que lorsqu'elles seront fermement appuyées par une démocratie fonctionnelle et par un développement socio-économique. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la tenue réussie d'élections générales en novembre de l'année prochaine et nous attachons une grande importance à l'appui soutenu des institutions financières internationales et des institutions spécialisées des Nations Unies à la reconstruction et au relèvement d'Haïti.

La République de Corée réaffirme son vif attachement à une paix et une stabilité fondées sur la primauté du droit et une démocratie active en Haïti. Depuis 1995, nous avons fourni à Haïti une aide modeste s'élevant à plus de 500 000 dollars, notamment une contribution volontaire d'un montant de 200 000 dollars au Fonds de contributions volontaires créé par la résolution 975 (1995) et en fournissant de l'équipement destiné à la police sur une base bilatérale.

La Corée prend note de la demande faite par le Président Préval, et elle appuie la création d'une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONU). Nous voterons donc pour ce projet de résolution.

Enfin, nous rendons hommage à M. ter Horst pour sa direction éclairée, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont oeuvré au sein de la MITNUH en vue de mener à bien leur mission.

**M. Lidén** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : La Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) a repris avec succès l'action menée par les missions précédentes en apportant une contribution décisive dans un domaine d'une importance décisive pour le développement politique, économique et social d'Haïti. Le système de l'ONU a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la conduite et de l'efficacité de la Police nationale haïtienne. Nous sommes heureux de noter qu'à présent l'accent peut être mis sur la composante civile de la présence internationale en Haïti.

La mise en place d'une nouvelle mission, la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONU), montre une fois de plus l'importance croissante que joue la police civile dans la mise en place d'institutions démocratiques au lendemain de troubles ou de conflits.

Le cas d'Haïti continue d'exiger des solutions exceptionnelles en raison de la situation fragile qui prévaut en

matière de sécurité. Nous nous félicitons du fait que les arrangements envisagés pour la MIPONU ont été conçus en vue de répondre aux besoins spécifiques d'Haïti et qu'ils ne pourront être invoqués comme des précédents pour d'autres opérations de police civile.

En créant une nouvelle mission de police civile en Haïti aujourd'hui, le Conseil a répondu à une demande adressée par le Président Préval. Le succès de cette opération dépendra de la pleine coopération et de l'appui des autorités haïtiennes.

La réforme de la Police nationale est loin d'être la seule condition nécessaire pour consolider la démocratie et l'État de droit en Haïti. L'absence d'un appareil judiciaire opérationnel et fiable demeure une préoccupation immédiate. Les autorités haïtiennes doivent faire tout leur possible pour rétablir la confiance mise dans leur aptitude à résoudre les problèmes qui se posent au pays et pour gagner le respect de la population.

La communauté internationale maintient son engagement en faveur d'un programme à long terme pour le développement d'Haïti à l'appui des efforts nationaux. Ce programme devrait prendre en compte le développement économique, social et institutionnel. Nous prévoyons que les organismes financiers internationaux et les institutions spécialisées de l'ONU devront nécessairement s'engager plus avant dans ce processus.

Pour sa part, la Suède envisage actuellement de verser une contribution au Fonds de contributions volontaires pour Haïti du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous accordons notre appui à ce projet de résolution.

**M. Fedotov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe note avec satisfaction que la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), qui a joué un rôle décisif dans le renforcement des bases de la démocratie constitutionnelle, s'est acquittée avec succès du mandat qui lui avait été confié en vertu de la résolution 1123 (1997) du Conseil de sécurité. L'opération militaire de l'ONU est terminée. Une situation stable, bien que fragile, est maintenue en Haïti.

La Police nationale haïtienne continue d'acquiescer de l'expérience. Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, les événements qui se sont produits dans le pays n'ont pas constitué et ne constituent toujours pas une menace pour la paix et la sécurité régionales. La situation en Haïti se

caractérise par une transition difficile vers la démocratie, qui n'est malheureusement pas solidement enracinée dans la société haïtienne et est aggravée par une crise sociale et économique prolongée. Dans ce contexte, la solution des problèmes liés au relèvement économique et à la reconstruction d'Haïti prend une importance particulière. Nous sommes convaincus que seule la réalisation de ces objectifs permettra d'établir une base réelle et solide permettant de renforcer la démocratie dans ce pays. La communauté internationale devra à l'avenir fournir une assistance technique, économique et financière afin d'appuyer la stabilité politique et un développement équilibré, le renforcement des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme.

Nous ne sommes pas opposés au maintien d'une présence de l'ONU en Haïti, à condition toutefois qu'elle réponde aux exigences réelles du moment présent. À notre avis, la fonction de maintien de la paix de l'ONU en Haïti a été remplie avec succès. Dans le même temps, nous avons tenu compte de la demande que nous a adressée le Président René Préval, de la recommandation du Secrétaire général et de l'avis du Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti. Nous avons agi conformément à leurs vœux, et nous sommes disposés à appuyer la proposition tendant à créer une nouvelle Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) afin de poursuivre l'aide internationale en faveur du renforcement de la Police nationale haïtienne à condition, néanmoins, que la nouvelle opération soit dotée, comme le stipule le projet de résolution, d'un mandat spécifique limité à une seule période d'un an se terminant le 30 novembre 1998. L'aide future accordée à la Police nationale haïtienne devrait, à notre avis, être fournie par le biais des institutions spécialisées et des programmes de l'ONU, et notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des organisations internationales et régionales et des pays intéressés agissant au niveau bilatéral.

Nous estimons par ailleurs opportun de souligner que, dans le contexte de l'opération menée en Haïti, force est de rappeler la crise financière grave que traverse l'ONU pour des raisons que nous connaissons tous, notamment le non-versement de leurs contributions par certains États Membres. Une nouvelle mission, même relativement modeste en Haïti, continuera de peser lourdement sur le maigre budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. À cet égard, je tiens à souligner que la Fédération de Russie n'a pas de dette au titre de la Mission en Haïti, et nous espérons que d'autres États honoreront leurs obligations. Nous invitons les États intéressés à verser des contributions volontaires complémentaires afin d'atténuer les incidences

financières de cette nouvelle opération pour l'ONU. Nous sommes reconnaissants aux auteurs de ce projet de résolution d'avoir bien voulu tenir compte de nos propositions dans le texte du projet.

Compte tenu de ces observations et des constatations que j'ai faites, notre délégation, dans un esprit de compromis, votera pour ce projet de résolution.

**M. Burleigh** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des trois dernières années, le Gouvernement et le peuple haïtiens ont réalisé des progrès en instaurant une démocratie participative et représentative. Certaines institutions, telles que le Parlement haïtien et les municipalités, sont devenues des organes indépendants. La violence politique ne menace plus les Haïtiens dans leur vie quotidienne, et Haïti dispose à présent d'une presse libre. Des réformes économiques fondamentales ont été entamées, y compris la première privatisation d'une industrie d'État. En bref, les bases d'une croissance généralisée ont été jetées.

Les Nations Unies — par le biais de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) — jouent un rôle essentiel dans ce processus. La composante militaire restante des Nations Unies peut être retirée, c'est un signe des progrès réalisés jusqu'à présent.

La Police nationale haïtienne (PNH) est composée de près de 6 000 officiers répartis dans les neuf départements d'Haïti. À la demande du Président René Préval et sous la recommandation du Secrétaire général, nous agissons aujourd'hui pour assurer son développement plus accéléré. Le renforcement continu de l'effectif de la Police nationale haïtienne, qui était composée de quelques jeunes recrues inexpérimentées pour en faire une force de police indépendante et efficace, est crucial pour l'avenir d'Haïti. La création d'une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour aider à la formation de la police haïtienne permettra de renforcer le processus qui a déjà bien commencé. Mon gouvernement rend hommage à tous ceux qui ont contribué à la MITNUH, mission qui a précédé la MIPONUH, et particulièrement au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Enrique ter Horst. Les nombreux pays qui ont participé aux activités de la MITNUH peuvent être fiers de ses réalisations. Mon gouvernement reste attaché à appuyer le développement politique et économique en Haïti. À cette fin, nous fournirons des hélicoptères, une unité médicale, et quelque 50 policiers civils à la MIPONUH, outre les quelque 100 millions de

dollars que nous accordons chaque année au titre de l'aide économique bilatérale. Nous envisageons également d'autres moyens d'appuyer la MIPONUH.

Le jour approche rapidement où le Gouvernement haïtien assumera la pleine responsabilité de la sécurité publique. Malgré ces progrès, des obstacles subsistent. La Police nationale haïtienne a encore besoin d'aide pour faire face aux gangs impitoyables, aux trafiquants de drogues et aux groupes politiques qui cherchent à manipuler la police à leurs propres fins. La présence d'une mission de police civile permettra à la police haïtienne de renforcer ses compétences pendant encore un an.

Comme l'indique clairement le Secrétaire général dans son rapport, nous ne devons pas fermer les yeux devant les problèmes qui persistent. Les efforts de la communauté s'inscrivent en toile de fond sur une profonde division au sein d'Haïti quant à l'orientation et au rythme des changements économiques et politiques. Là comme ailleurs, la démocratie reste encore inachevée. Si nous voulons que le peuple haïtien ait un avenir meilleur, il doit être pourvu des moyens nécessaires et de l'assistance de la communauté internationale. La création de la MIPONUH nous permettra d'atteindre cet objectif, et c'est pour cette raison que les États-Unis appuient fermement sa mise en place.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine a toujours été préoccupée par la situation en Haïti. Nous espérons sincèrement que la situation politique en Haïti pourra se stabiliser et que la reconstruction économique aura commencé le plus tôt possible. C'est en vertu de ce souhait que la Chine a toujours appuyé l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti.

Nous pensons que les Nations Unies devraient rapidement mettre un terme à leur opération de maintien de la paix en Haïti, et s'engager à aider Haïti à s'atteler à la tâche du redressement économique en lui accordant l'aide

nécessaire à cet égard. Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et les autres institutions d'assistance multilatérale pourront jouer un rôle de premier plan.

Tenant compte de la situation actuelle en Haïti et de la demande faite par le Gouvernement haïtien, la Chine accepte, en tant que cas exceptionnel, que soit maintenue l'opération de police civile des Nations Unies en Haïti. Nous espérons que cela permettra la professionnalisation rapide de la Police nationale haïtienne et que cela fera en sorte qu'Haïti s'engage sur la voie de la stabilité et du développement.

La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution, figurant dans le document S/1997/931.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1141 (1997).

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 5.*